

# COMMUNE DE WAVRECHAIN SOUS FAULX

## Compte-rendu de la réunion du Lundi 28 Mai 2018

L'an deux mille dix-huit le Lundi 28 Mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Wavrechain sous Faulx s'est réuni dans le Lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LEPRETRE André, Maire, à la suite de la convocation qui lui avait été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie selon la Loi.

Présents : Mr LEPRETRE André, Mr MARECHAL Laurent, Mr HECQUET Guy, Mr BEROGE David  
Mr AUFEVRE Vincent, Mme BEAUVOIS Nathalie, Mr BRILLON Daniel, Mme HORAIN Stéphanie.

Absent excusé : Mr BOULET Christian

Absente : MOMPACH Carole

Secrétaire de séance : Mr MARECHAL Laurent

### ➤ Ordre du jour :

- Débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de développement durables du Plan local d'Urbanisme Intercommunal de la Porte du Hainaut
- Délibération autorisant la gratification exceptionnelle d'un stagiaire de l'enseignement supérieur
- Sollicitation des Fonds de concours de la CAPH pour la réalisation des travaux de sécurité rue de Paillencourt (Création de 2 ilots)
- Délibération actant la répartition de l'actif et du passif suite à la dissolution du Syndicat du Faucardement de la Sensée

### ➤ Questions et travaux divers

- Logement GSF : Révision du loyer (chauffage)
- Salle polyvalente : Achat de vaisselle suite aux locations
- Cimetière communal : demande d'installation de cavurnes cinéraires

### ➤ Fêtes et cérémonies

- Retraite aux flambeaux
- 14 juillet

### Affaires débattues n'ayant pas fait l'objet de délibérations :

- Lecture des comptes-rendus de réunions des 04 avril et 24 avril 2018 qui ont été approuvés dans leur intégralité.

### ↪ Questions et travaux divers

#### - Dissolution en cours du Syndicat du Faucardement de la Sensée : Répartition de l'actif et du passif

Mr HECQUET Guy prend la parole. Il expose que les actifs ont été redistribués entre les communes membres suivant les règles équitables de répartition et que les membres du SFS ont opté pour l'achat de matériel technique au profit des communes membres.

- Logement GSF : Il a été convenu avec le dirigeant de la société GSF sise 18 rue de Wasnes que la commune prendrait en charge l'installation de chauffage devenue obsolète. De ce fait, le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal sera revalorisé.

**- Hébergement de concentrateurs sur des toits d'immeubles communaux dans le cadre du projet Compteurs Communicants de Gaz de GrDF**

Mr le maire présente le projet Compteurs Communicants Gaz de GRDF, lequel a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

Pour ce faire GRDF souhaite installer plusieurs concentrateurs sur le toit d'immeubles communaux pour permettre la réception de l'ensemble des émissions.

**Après s'être fait présenter la convention cadre proposée par Grdf, et après délibération, l'assemblée ne soutient pas le projet de GRDF dans sa totalité pour les raisons suivantes :**

- **Refus de la prise en charge par la commune des travaux d'installation électrique.**
- **Insuffisance du montant de la redevance qui serait reversée à la commune en fonction de la consommation annuelle, en effet, elle ne correspond pas à la dépense réelle.**

Le conseil charge Mr le Maire de se rapprocher de l'interlocuteur privilégié de la commune afin de lui demander de revoir les termes de la convention.

- **Cimetière communal** : Monsieur le maire fait part de la demande d'un administré originaire de la commune qui souhaite faire installer par la mairie des cavurnes cinéraires (*petit caveau de 50 cmx50 situé dans un cimetière et destiné à accueillir et conserver une ou plusieurs urnes funéraires.*

Le cavurne offre une solution adaptée à la délicate question de la conservation des restes du défunt, qu'on ne peut plus garder chez soi comme le spécifie la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire.

Les cendres devant désormais être traitées avec dignité et respect au même titre qu'un corps, le cavurne constitue un lieu de recueillement et de mémoire pour les proches.

☞ **Après avoir recueilli l'avis de l'assemblée, il est décidé de contacter deux entreprises funéraires Blanchard et Roc eclerc cambrai. Le nombre de cavurnes à mettre en place serait de 6.**

**Le tarif de cette concession qui sera appliqué et la réglementation applicable seront à définir lors de la prochaine réunion.**

**- Projet de création d'un mur mitoyen entre la mairie et l'habitation situé 1, rue de Paillencourt**

Actuellement les terrains sont séparés par de simples haies.

Ces travaux seront réalisés par les agents techniques de la commune.

**- Achat de vaisselle pour les locations de salle des fêtes**

Après avoir établi l'inventaire des manquants, Mr BEROGE, Responsable des locations de la salle propose d'acheter 4 cartons de 12 verres à vin (15cl) et 150 assiettes creuses.

**- Acquisition d'un PC portable**

Il est proposé au conseil l'achat d'un PC portable qui permettrait lors de manifestations culturelles, sportives, des vœux de la commune,...la projection d'évènements.

## **FETES ET CEREMONIES**

- **13 juillet** : Cette année, la retraite aux flambeaux sera gérée par l'association L.E.O.P.A.R.D.S
- **14 Juillet** : Commémoration qui se déroulera à 11h00 au monument aux morts, suivie d'un lâcher de pigeon et d'une réception en mairie.

## **Affaires débattues ayant fait l'objet de délibérations :**

### **- Débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de développement durables du Plan local d'Urbanisme Intercommunal de la Porte du Hainaut**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, suite à l'Arrêté Préfectoral du 28 Septembre 2015, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut a pris la compétence en matière de PLU. Un Plan Local d'Urbanisme (PLUi) a été prescrit par le Conseil Communautaire de la CAPH le 19 octobre 2015. Une démarche Co-constructive avec les 46 communes membres et les personnes publiques associées a alors été initiée, permettant d'échanger, de débattre, d'identifier les enjeux du territoire et de définir les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document politique est la clé de voute du PLUi. Il est la feuille de route du territoire à l'horizon 2030 dans lequel sont inscrites ses ambitions ainsi que ses objectifs.

Après un premier débat en Conseil Communautaire le 6 février 2017 sur les grandes orientations du PADD, une version plus développée a été présentée en Conférence Intercommunale d'Urbanisme le 28 Novembre 2017 puis débattue en Conseil Communautaire le 11 Décembre 2017.

Conformément à la réglementation en vigueur, et notamment à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, il convient que l'ensemble des conseil municipaux des Communes membres débattent à leur tour sur les orientations générales du PADD.

Le projet soumis à débat ce jour s'articule autour de 2 grands objectifs : le développement économique et la croissance de la population. Il décline 4 grands axes, sous 2 ambitions :

#### La Porte du Hainaut – Terre d'accueil et d'excellence entre forêts et rivières

- Axe 1 : Valoriser nos atouts pour accompagner le développement économique et offrir un cadre de vie d'excellence et écoresponsable à nos habitants, entreprises et aux visiteurs
- Axe 2 : Neutraliser les vecteurs d'un regard négatif

#### La Porte du Hainaut – Une mine de talents

- Axe 3 : Être innovant et audacieux
- Axe 4 : Participer au dynamisme du Valenciennois, « bassin de vie » majeur de la Région Hauts-de-France

↳ Présentation des orientations générales du PADD

↳ Débat portant sur les orientations générales du PADD

*Monsieur le Maire : Après avoir indiqué que l'objectif de ce plan était de cadrer, de manière assez large, les politiques futures du territoire tant dans leur aménagement que sur le plan du développement durable, ce dernier demande au conseil de lui faire part de leurs éventuelles remarques.*

**DECISION : Aucune observation n'est formulée ni aucune remarque**

☞ **Après avoir débattu, le Conseil municipal de la commune de Wavrechain sous Faulx :**

- **Prend acte de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de La Porte du Hainaut,**
- **Prend acte de la tenue ce jour, en séance, d'un débat portant sur les orientations générales du PADD du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de La Porte du Hainaut.**

**- Délibération autorisant la gratification facultative d'un stagiaire de l'enseignement supérieur**

Mr le Maire rappelle que la commune a accueilli un stagiaire-étudiant en DUT1 Métiers du multimédia et de l'internet du 26 février 2018 au 09 mars 2018, à raison de 5 jours par semaine, soit 70 heures de présence effective. Ce stagiaire a eu pour mission la création du site web de la commune et de l'hébergement.

Considérant le service rendu par ce dernier, qui a donné entière satisfaction pendant cette période, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'octroyer à l'étudiant-stagiaire une gratification facultative, qui ne dépasse pas 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, pour service fait au taux horaire de 3.75€.**

☞ **Adoptée à l'unanimité**

**- Sollicitation de la CAPH pour l'attribution de fonds de concours dans le cadre de sa politique de solidarité communautaire et de sa contribution au soutien de l'investissement local**

Monsieur le Maire présente l'opération pour laquelle le fonds de concours est demandé  
Et présente le plan de financement : Création de 2 ilots rue de Paillencourt

DEPENSES		RECETTES	
Coût de l'opération HT	<b>10 057.50€</b>	Subvention	NEANT
		FCTVA (16,404 % du TTC)	1 979.80
TVA (20%)	2 011.50 €	Autofinancement communal (total dépenses TTC – subventions - FCTVA)	10 089.20
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>12 069.00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>12 069.00</b>

Fonds de concours pouvant être attribué par la CAPH sur cette opération (50% de l'autofinancement) :  
5 044.60€

☞ **Adoptée à l'unanimité des membres présents**